



## Soutien à la mobilité internationale (2023)

### Soutien à la mobilité internationale 2023 Mobilité vers la Casa de Velázquez-Madrid Institute for Advanced Study

Dans le cadre du soutien à la mobilité internationale, l'InSHS et la Casa de Velázquez proposent aux chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche des unités de recherche dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, une aide pour la réalisation d'actions de recherche en 2023 au sein du MIAS-Madrid Institute for Advanced Study.

Cette aide concerne toutes les disciplines en lien avec les missions du MIAS et tous les types de missions de recherche (collaboration internationale, travail de terrain, consultation de sources, montage de projet, rédaction d'ouvrage ou d'article en collaboration).

L'aide accordée a pour objet le financement de missions comprises entre 3 et 9 mois.

Le séjour est cofinancé par l'InSHS et la Casa de Velázquez, sous la forme d'un forfait mensuel équivalent à 2000 € notifié par le CNRS à l'UMR de rattachement, ainsi réparti :

- 1000 € apportés par le CNRS
- 1000 € apportés par la Casa de Velázquez

L'hébergement à la Casa de Velázquez (Madrid) est obligatoire, dans les limites fixées par son Règlement Intérieur sans pour autant empêcher des déplacements de recherche dans la Péninsule. Ces derniers sont cependant à la charge des bénéficiaires.

Durant son séjour, le/la « chercheur/se résident(e) » participera à la vie scientifique du MIAS et s'inscrira dans l'environnement scientifique de l'Universidad Autónoma de Madrid et la Casa de Velázquez (<https://www.madrid-ias.eu/fr/resider-candidater/environnement-scientifique/>). Le/la candidat(e) sera invité à contribuer aux activités de la communauté scientifique : conférences, tutorat de doctorants, séminaires...

Son projet de recherche devra s'adosser aux axes scientifiques de la Casa de Velázquez : (<https://www.casadevelazquez.org/fr/recherche-scientifique/politique-scientifique-de-lehehi-2022-2026/>).

A l'issue de sa résidence, le/la « chercheur/se s'engage à remettre un rapport d'activités.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une justification scientifique du projet (deux pages maximum)
- Un descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)
- L'utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)
- Un *curriculum vitae* (3 pages maximum)
- Le formulaire ci-joint complété avec l'accord du directeur d'unité.



## Soutien à la mobilité internationale (2023)

Les candidatures seront expertisées conjointement par l'InSHS et par la Casa de Velázquez - MIAS sur la base de leur qualité et de leur intérêt scientifique.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre **candidature par e-mail à : [inshs.smi@cnrs.fr](mailto:inshs.smi@cnrs.fr) au plus tard le 7 novembre 2022 (minuit)**, en un seul fichier enregistré au format pdf sous l'intitulé : SMI\_Nom du porteur\_N° de sectionCNRS.pdf

**Éligibilité :** seuls les personnels statutaires (chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche) des unités de recherche relevant d'une section de l'InSHS, et dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, sont éligibles à cet appel.

### **Crédits :**

Cet appel a pour objet le financement de frais de mission. Pour toute question relative à l'éligibilité des crédits, vous pouvez vous adresser à votre gestionnaire d'UMR. Les crédits octroyés dans le cadre du SMI sont des crédits de subvention d'Etat qui doivent par conséquent impérativement être dépensés pendant l'année civile d'obtention de ces crédits. Aucun report sur l'année suivante (2024) ne pourra être accordé. Nous vous remercions de tenir compte de ces éléments dans le dépôt de votre candidature.

### **Covid 19 :**

La réalisation des actions de recherche à l'étranger en 2023 restera soumise aux contraintes sanitaires et aux restrictions imposées par chaque pays.

### **Rapport**

A l'issue de sa résidence, le/la « chercheur/se » s'engage à remettre un rapport d'activités.

**Info contact :** [contact@madrid-ias.eu](mailto:contact@madrid-ias.eu)



## Soutien à la mobilité internationale (2023)

### Déclaration de candidature

#### Comment déposer votre dossier ?

- compléter ce formulaire
- l'enregistrer au format **pdf**
- le renommer sous l'intitulé suivant : SMI CASA\_nom du porteur\_N° de section CNRS.pdf
- l'envoyer à l'adresse suivante : inshs.smi@cnrs.fr

A déposer au plus tard le **7 novembre 2022**

\*\*\*\*\*

#### Titre du projet ▶

#### Porteur du projet

M.  Mme Prénom ▶

Nom ▶

Nombre de mois demandés ▶

Mois de départ envisagé ▶

Pays de destination ▶

Ecole Française d'Athènes  Ecole Française de Rome  Casa de Velázquez  IFAO

Section du comité national du CNRS ▶

Laboratoire (nom complet et sigle, le cas échéant) :

▶

Code unité (**UMR, USR**)▶

Courriel du porteur du projet ▶

Tél ▶

#### Avis du directeur/trice d'unité

M.  Mme Prénom ▶

Nom ▶

Courriel du directeur/trice d'unité ▶

Avis favorable  Avis défavorable

Signature :



## Soutien à la mobilité internationale (2023)

### Justification scientifique du projet (deux pages maximum)



### Descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)



### Utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)



### Curriculum vitae (3 pages maximum)



Les informations recueillies vous concernant vont faire l'objet d'un traitement par l'Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS) du CNRS (3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16).

La Déléguée à la protection des données du CNRS peut être contactée pour toute question sur la protection des données personnelles. Ses coordonnées sont : CNRS - Service protection des données, 2 rue Jean Zay, 54519 Vandoeuvre-lès-Nancy ; mail : [dpd.demandes@cnrs.fr](mailto:dpd.demandes@cnrs.fr).

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées avec comme finalités : la gestion de l'appel à projets « Soutien à la mobilité internationale » de l'InSHS et la diffusion de communications relatives au déploiement des activités des chercheurs à l'international (invitations à des ateliers, informations personnalisées, envoi d'appels à candidatures).

La base légale du traitement est (article 6-f du RGPD) nécessaire à l'accomplissement de la mission d'intérêt public du CNRS.

Le destinataire des données est l'InSHS du CNRS.

Vos données seront conservées pendant trois ans.

Vous disposez des droits suivants pour l'utilisation qui est faite de vos données : le droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, le droit à une utilisation restreinte lorsque vos données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles, Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'InSHS du CNRS (Pôle International, 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16 – [inshs.international@cnrs.fr](mailto:inshs.international@cnrs.fr)).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.



InSHS

## Soutien à la mobilité internationale (2023)